

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	9
- votants	11
- absents	5

Date de convocation :

2 février 2022

Date d'affichage :

2 février 2022

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune de **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 08 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Éloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné procuration à Monique JANIK) – Claude ALLAIRE (a donné procuration à Déborah BELIN)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Thierry BAUD – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°001/2022 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – AVENANT N°3

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2194-1 et suivants
VU la délibération n° 001/2019 du conseil municipal du 10 janvier 2019 relative au marché de travaux de remplacement de conduites de distribution d'eau potable,

Le Maire rappelle le marché public de travaux relatif au remplacement des canalisations d'eau potable aux hameaux des Foulons, de Ruisseau Lacour, des Eymes et du Diamant, conclu le 11 janvier 2019 avec l'entreprise SAS SATP, pour un montant initial de 475 525,40€ HT

Le Maire explique que durant l'exécution des travaux, diverses modifications au programme ont dû être engagées. De plus, le contrôle final des quantités exécutées fait apparaître des différences par rapport à ce qui été prévu.

Le Maire donne lecture de l'avenant et précise qu'il augmente le montant du marché initial :

Montant initial du marché HT :	475 525,40€
Montant de l'avenant HT :	47 598,11€
Montant modifié du marché HT :	523 123,51€

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- **CONCLURE** l'avenant n°3 pour le marché de travaux de remplacement de conduites de distribution d'eau potable tel que présenté par le Maire et annexé à la présente délibération
- **AUTORISER** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 FEV. 2022

